

Caractéristiques d'un contrat de progrès

Cliquez pour avancer 

La politique de contrats globaux de progrès est formulée au travers de 4 thèmes : le périmètre, les objectifs de progrès, l'expression de besoin et le suivi.

Contenu et définition du contrat

Périmètre et durée

- Type de prestations (préventif, réparations, curatif, dépannage, planification des interventions, amélioration des plans de maintenance, fiabilisation)
- Compétences techniques (mécanique, électricité...)
- Installations concernées
- Durée du contrat

Objectifs de progrès

- Indicateurs suivis, fréquence de mesure
- Répercussion de l'atteinte ou non des objectifs sur la rémunération de la société du groupe GNT

Modalités de mise en œuvre

Expression de besoin Sélection

- Préparation des données de coût et des plans de maintenance
- Appel d'offres
- Comparatif technique et économique

Démarrage et suivi

- Accompagnement du démarrage du contrat
- Suivi régulier opérationnel
- Revues de contrats
- Evaluation de la prestation

Les contrats globaux de progrès sont fondés sur des périmètres d'intervention larges afin de mieux responsabiliser le partenaire sous traitant.

- Un contrat global de progrès couvre une **zone**, c'est à dire tout ou partie des installations d'une étape de process (un parc de ponts roulants peut être considéré comme une zone)
- Les prestations comprennent :
 - des prestations mécaniques / électriques / fluides
 - la maintenance et/ou les **réparations**
 - **l'approvisionnement des pièces**, consommables inclus, avec reprise de tout ou partie du **stock de rechanges**
 - possibilité d'inclure les actions de maintenance curative sur la zone et dans certains cas le dépannage.
- Le périmètre d'intervention est suffisamment large et la durée est de **3 ans ou plus** afin de responsabiliser le partenaire sous traitant, lui permettre de disposer du maximum de leviers de progrès et justifier un encadrement dédié

Les contrats d'au moins **1 M€** ⁽¹⁾ par an sont à privilégier

- Le contrat a une organisation de pilotage

(1) Montant à nuancer en fonction de la nature du contrat et de la taille du site

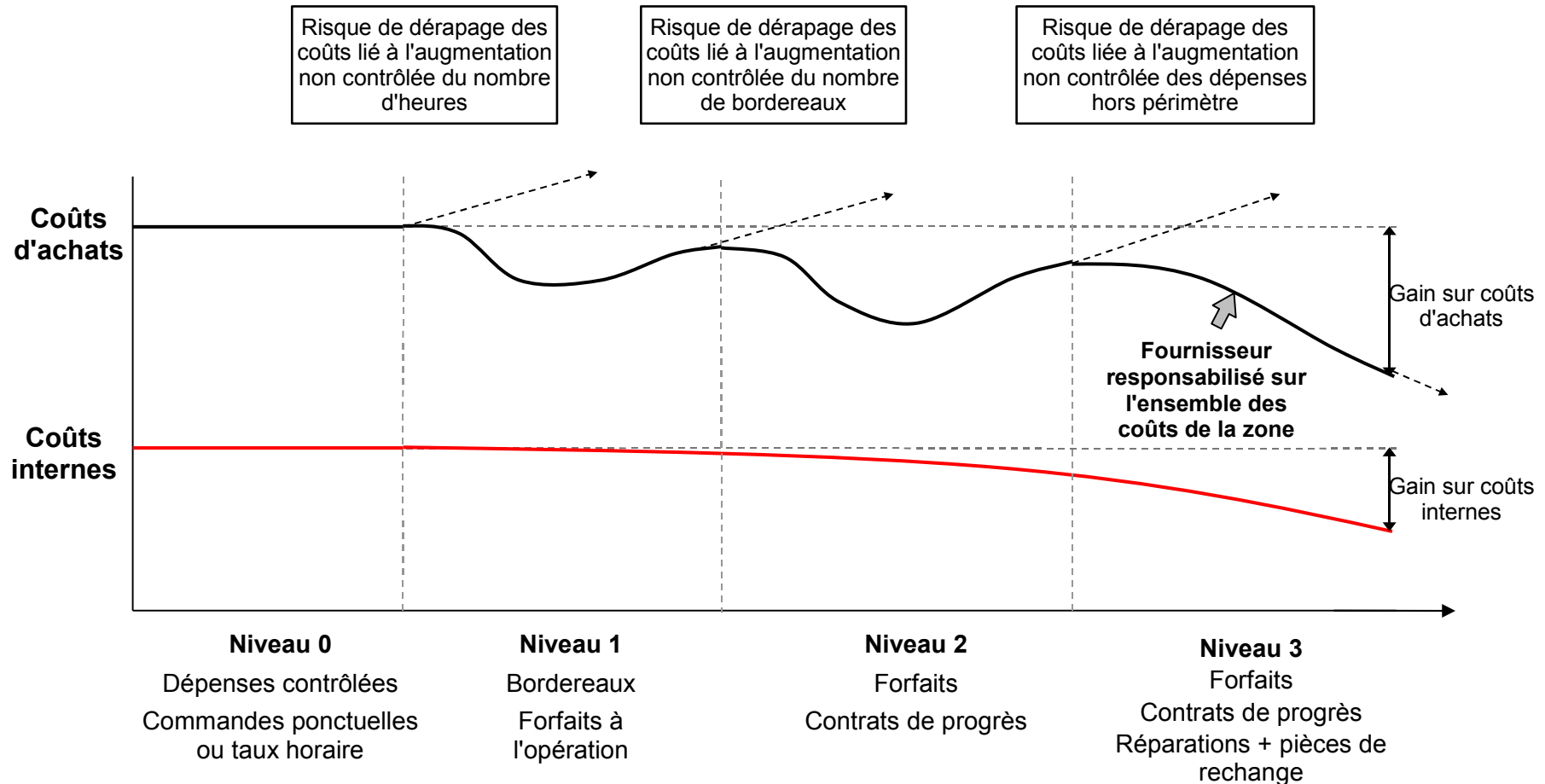
Contenu d'un contrat global de progrès

Sous traitant :	rang 1	rang 2
Fiabilisation, démarche de progrès		
Rédaction, amélioration des plans de maintenance		
Exécution de la maintenance programmée		
Exécution des réparations		
Exécution de la maintenance curative		
Approvisionnement des pièces de rechange		
Dépannage		

	<i>Prestations à inclure à l'origine du contrat</i>
	<i>Prestations à inclure à l'origine du contrat ou dans une seconde phase</i>
	<i>Prestations pouvant être incluses dans le contrat</i>

Le contrat de progrès global est le contrat qui présente le potentiel de gain le plus élevé et qui pérennise le progrès.

Evolution des coûts en fonction des typologies de contrats



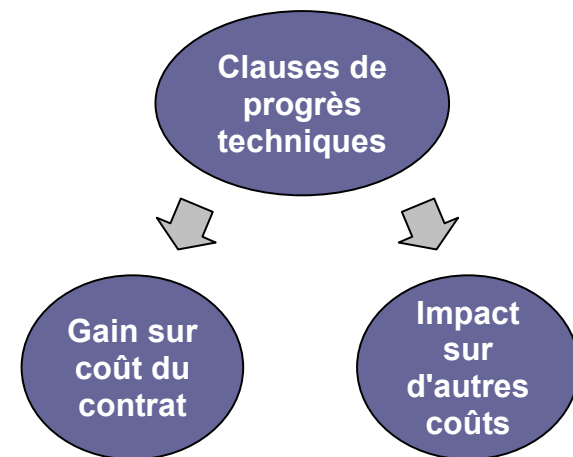
Les conditions de succès dans la définition du périmètre.

- Le périmètre d'un contrat global doit être défini dans une **logique technique de zone d'intervention multi-métiers**, sur laquelle les résultats sont mesurables
- Organiser un **découpage qui permette le meilleur lissage de charge**
 - La quantité de personnel externe nécessaire lors d'un arrêt programmé de la zone doit être compatible avec l'effectif mobilisable par le partenaire, avec un recours adapté à l'intérim et à la sous-traitance
 - Cette contrainte peut être une limite à la taille des zones en contrat global
- **Limiter le nombre d'interfaces** afin de diminuer les surcoûts et les délais liés à la complexité :
 - Pas de rang 3
 - Le partenaire sous traitant peut faire appel dans une proportion limitée (cible < 20 %) à des sous traitants de rang 2 pour l'exécution de prestations spécifiques de réparations ou créer une alliance pour des spécialités telles que le levage ou le calorifugeage. Les noms des sous traitants de rang 2 sont indiqués dans le contrat avec le sous traitant de rang 1
- **Choisir les pièces de rechange à intégrer dans le contrat** selon des critères précis

Les contrats de progrès engagent le partenaire sous traitant sur des objectifs de progrès techniques qui génèrent des progrès économiques.

Un contrat de progrès doit inclure impérativement :

- des **clauses de progrès techniques**, par exemple :
 - réduction du taux de panne
 - réduction de la durée et / ou de la périodicité des arrêts pour maintenance programmée
 - amélioration des plans de maintenance, au travers de suggestions
 - réduction du nombre d'opérations de réparations et de déposes
 - augmentation de la durabilité des pièces
 - réduction de la consommation des pièces de rechange
 - réduction du stock de pièces de rechange
 - maintien ou amélioration du niveau de qualité du produit
 - traitement des non-conformités du fournisseur
 - etc.
- des **clauses de progrès sur les coûts**



Les conditions de succès dans la définition des objectifs de progrès.

- Disposer d'un **référentiel technique et de coûts** complet
- Définir des **indicateurs communs partagés**, avant la négociation commerciale du contrat
- Possibilité de **lier la rémunération** du contrat **au dépassement ou à la non atteinte des objectifs**

Les conditions de succès dans la préparation du contrat.

- **Le client doit expliquer en interne** les choix issus de la politique d'achat maintenance
- Lors de l'appel d'offres, **communiquer un référentiel technique** aussi complet que possible à la société du groupe GNT.
- Respecter la séquence comparatif technique, puis comparatif économique
- S'assurer que la société du groupe GNT a la compétence et l'organisation capables de générer le progrès technique
- S'assurer de la bonne négociation des objectifs de progrès
- Garder la **maîtrise de l'information** sur les installations :
- la société du groupe GNT utilisera la GMAO de son client ou à défaut y transférera les données

La mise en œuvre se caractérise par un échange permanent entre LE CLIENT et la société du groupe GNT .

1ère année : mise en place

- Démarrage sur un "noyau dur" de prestations sur la zone, par exemple l'exécution du préventif
- Accompagnement du client dans la prise en main de la zone :
 - validation de l'historique puis ajustement si nécessaire
 - développement d'expérience

Vie du contrat et évolutions

- Suivi structuré court terme :
 - Le gestionnaire de contrat client pilote le déroulement du contrat sur le terrain et valide les propositions de modification du plan de maintenance ou du type de pièce émises par la société du groupe GNT
 - L'acheteur de prestations effectue la revue de contrat avec le propriétaire de contrat
 - Les indicateurs techniques et économiques sont suivis régulièrement et partagés avec la société du groupe GNT
- Suivi structuré long terme :
 - Le propriétaire de contrat client assure le progrès du contrat en gérant les problèmes structurels et les variations de périmètre :
 - Elargissement des prestations sur la zone (améliorations, curatif, gestion des rechanges, ...)
 - Extension de la zone pour optimiser la performance
 - L'acheteur de prestations et le propriétaire du contrat client effectuent la revue de contrat et ajustent les gains annuels à réaliser sur la durée du contrat

Engagements mutuels GNT - CLIENTS en contrat de progrès.

Engagement de GNT

- Être pro-actif dans la mise en œuvre des contrats de progrès et mettre en place des responsables de contrat de haut niveau
- Proposer et mettre en œuvre des actions de progrès sur la maintenance (y compris réparations et pièces) dans le cadre de ses contrats
- Développer des compétences de maintenance reconnues sur tous les sites où il intervient
- Respecter les règles de sécurité et d'environnement de ses clients et proposer des améliorations
- Avoir une politique de formation
- Assurer la fidélisation du personnel au contrat et maintenir un niveau raisonnable d'intérimaires
- Avoir une politique sociale garante de stabilité
- Alimenter régulièrement la GMAO du client
- Informer ses clients des événements marquants de la vie de sa société

Engagement CLIENT

- Utiliser les services du groupe GNT dans la durée (contrats de 3 ans et plus)
- Donner aux sociétés du groupe GNT un accès suffisant aux consultations, y compris pour les travaux neufs
- Réaliser un retour régulier sur les évaluations de la société du groupe GNT
- Informer et associer la société du groupe GNT aux événements liés à la marche de l'outil (arrêts, incidents, etc.) dans sa zone de contrat
- Étudier dans chaque site les solutions permettant de lisser les pics de charge de la société du groupe GNT
- Informer le groupe GNT des événements marquants de sa société.